



JUILLET 2015

RISQUE D'ELECTRISATION

Le 28 juillet, interpellé par les agents de la ligne 4 sur des problèmes de cheminement à Clignancourt, Solidaires s'est rendu sur les lieux pour constater les dysfonctionnements. Arrivé sur place, il s'avère que l'ensemble des points avait déjà été soulevé un mois auparavant lors d'une inspection du CHSCT.

DES SITUATIONS QUI ENTRAÎNENT DES RISQUES GRAVES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Près de l'ADV 407 (queue de quai de départ), le cheminement (faute de place) se rapproche de la barre de guidage et trois goujons soudés arrivent à la hauteur des mollets. La barre de guidage (côté cheminement) et les goujons sont non isolés électriquement.



EN FACE DE L'ADV 407

Dans la petite boucle, sur la position de garage 3PB, un bout de cheminement, sur un cheminement surélevé est inexistant.

Ces situations sont inacceptables, nous avons immédiatement déposé un droit d'alerte du CHSCT pour les risques graves suivants : électrisation, chute et écrasement.

SOLIDAIRES DÉPOSE UN DROIT D'ALERTE AU CHSCT ET OBTIENT L'ENSEMBLE DE SES PRÉCONISATIONS

Le droit d'alerte oblige la direction à mener immédiatement avec Solidaires une enquête CHSCT. Nous avons préconisé de remettre en état le cheminement de la position 3PB, au niveau de l'ADV 407 couper les goujons et améliorer la protection latérale de la barre de guidage. La direction a accepté l'ensemble des demandes de Solidaires. Les travaux ont été réalisés durant la nuit du 28 au 29 juillet.



POSITION 3PB

Le contact des représentants SOLIDAIRES :

Elu au CHSCT MTS

François-Xavier AROULS

06 27 86 53 69

RSS Ligne 4

Charly LEREBOURG

06 72 36 10 20

Elu DP

Gilles Salaün

06 16 35 60 77

SOLIDAIRES DÉPOSE UN DROIT D'ALERTE AU CHSCT MTS ET OBTIENT L'ENSEMBLE DE SES PRÉCONISATIONS



ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL



RELATIVE À DES SITUATIONS DE RISQUE GRAVE OU À DES INCIDENTS RÉPÉTÉS AYANT RÉVÉLÉ UN RISQUE GRAVE

(Arrêté du 15 septembre 1988 modifiant l'arrêté du 8 août 1986 - Code du Travail : art. L 236.7 alinea 5)

Fiche à adresser dans les 15 jours à l'Inspecteur du Travail, en double exemplaire

L'ÉTABLISSEMENT

Nom ou raison sociale de l'entreprise : RATP
 Adresse de l'établissement : Etablissement 115, 54 quai de la Rapée, 75555 Paris Cedex 12
 Activité économique : Transport de voyageurs Code APE : 6921 Effectif du personnel occupé :

LA SITUATION DE RISQUE GRAVE

Date et heure du fait générateur : Droit d'alerte du 28 juillet 2015
 Poste de travail concerné : Les agents amenés à circuler en galerie Pte Clignancourt
 Nature du risque : Risque de chutes, risque électrisation, encassements
 Nom et qualification du ou des salariés exposés :
Idem postes concernés

L'ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Analyse des causes de la situation de risque grave, ou de l'incident (ou des incidents) ayant révélé un risque grave :

Au niveau de l'ADU 407 : goujons soudés au rail de contact, à flanc de la bague de guidage, et proches des jambes des agents amenés à circuler sur les voies.
 - En 3PB, une partie du cheminement est à remettre en état.

Mesures de prévention préconisées et suites données (notamment actions de formation appropriées) :

Remette en état le cheminement au niveau de la position 3PB. En cas de nécessité de gérer un train, sensibiliser les agents sur le cheminement à emprunter.
 - Au niveau de l'ADU 407 : Couper les goujons et sigiller à améliorer la protection latérale du rail de contact. La direction est en accord avec les préconisations, de ce fait le droit d'alerte est levé.

Nom et qualité des personnes ayant effectué l'enquête :

R. Nausbaum Fx - Cadre ProjeTransport Ly
 Bourven Philippe Responsable maintenance FX AROULS
 F. Jouannic Responsable PRPS Elu au CHSCT MTS

Date de l'enquête : 28 07 15

Signature du président,
le chef d'établissement ou son représentant

Signature du représentant du personnel
au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

M. NAUSBAUM

N. BOURVEN

F. JOUANNIC

FX AROULS